



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Examen : Isere

Question écrite n° 29554

### Texte de la question

M Georges Colombier attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur les conditions des auto-écoles, en Isere, au regard du faible nombre d'inspecteurs dont l'affectation est mal répartie. De plus, le coefficient imparté à chaque auto-école, de l'ordre de 11 à 13 est nettement inférieur à ceux des départements voisins qui s'établissent de 18 à 2, ne permet pas un travail bien réparti tout au long de l'année. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre sur ces deux points mais aussi sur tout le dossier des auto-écoles afin de favoriser une meilleure formation pour les candidats.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est bien conscient du problème de l'effectif des inspecteurs du permis de conduire puisqu'il a décidé à titre exceptionnel d'exonérer ce corps de la mesure générale de réduction des effectifs appliquée à l'ensemble de la fonction publique. Ainsi, soixante-huit inspecteurs ont été affectés en 1989 pour compenser intégralement les départs ; pour 1990, trente-neuf agents issus du concours de recrutement ont été affectés dans les circonscriptions le 1er juillet. L'effectif des inspecteurs est réparti rationnellement entre les différentes circonscriptions et toutes dispositions sont prises pour une utilisation optimale de ces personnels. L'administration suit attentivement la situation sur tout le territoire afin que les places d'examen que le service public est en mesure d'assurer soient réparties de manière équitable entre les établissements d'enseignement de la conduite. Le Gouvernement met actuellement en place, pour les enseignants de la conduite, une formation à la mise en œuvre du programme national de formation (PNF) qui dans le cadre de l'apprentissage anticipe de la conduite (AAC) devient une filière de formation où la pédagogie de la conduite et de la sécurité routière tient un rôle primordial. Ces enseignants seront invités à suivre cette formation lorsqu'elle leur sera proposée par l'intermédiaire des services préfectoraux. Sur un plan général, pour optimiser le potentiel opérationnel, les dispositions suivantes ont été prises : 27 000 examens supplémentaires ont été mis en place au début de l'année 1990 et, pour améliorer encore la situation pendant la période estivale, une nouvelle tranche de 20 000 examens supplémentaires a été dégagée avec possibilité de prévoir deux examens de plus par jour, alors qu'auparavant ils ne pouvaient avoir lieu que le samedi. Cette mesure doit permettre une participation d'un plus grand nombre d'inspecteurs volontaires. Pour maintenir un niveau de service suffisant pendant la période estivale, il a été procédé à une programmation stricte des congés au plan national. Pour les mois de juillet et août, les taux de présence seront respectivement de 65 p 100 et 56 p 100. De plus, il est procédé à une gestion rigoureuse des récupérations lors des prévisions mensuelles. L'informatisation de la gestion des examens, en voie d'achèvement, doit permettre une meilleure utilisation des disponibilités des inspecteurs du permis de conduire. Afin de diminuer l'absentéisme lors des épreuves du permis moto et poids lourds particulièrement « consommatrices » de temps d'examen, les épreuves hors circulation et en circulation ont été dissociées. Ces dispositions permettront au service public de remplir sa mission dans des conditions satisfaisantes au bénéfice des enseignants de la conduite et des candidats au permis de conduire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Colombier Georges](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29554

**Rubrique :** Permis de conduire

**Ministère interrogé :** transports routiers et fluviaux

**Ministère attributaire :** transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée le :** 4 juin 1990, page 2624